

<p style="text-align:center">CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2010 COMPTE-RENDU</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL – 05.11.2010.CR

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, M. SANTULLO, C. GOY, P. COSTA, V. FALCONE, MA ANGEI, ML DEJOUX, M. GOY, MF CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, JP ROZAND

Absent : monsieur BEYNEL

Excusés :

Madame MINJAT donne pouvoir à madame ANGEI,
Madame VALENTIN donne pouvoir à madame CAMUS-GEOFFRAY
Monsieur ELASRI donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,
Monsieur PEDRO donne pouvoir à madame CHEVAL,
Madame BERTHET donne pouvoir à madame BON,

Secrétaire de séance : madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Suite à une remarque, monsieur le maire précise que madame GRELLIER et monsieur LAPORTE n'ont jamais été mis en cause par l'utilisation frauduleuse de documents.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010.

RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE DES CINQ CHEMINS : AVENANTS

A la majorité, (un contre : madame VALENTIN, une abstention : monsieur GULLON-NEYRIN), le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer les quatre avenants ci-après :

CONVENTION A SIGNER AVEC CG 38 POUR LE DENEIGEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer une convention de déneigement avec le Conseil Général de l'Isère pour les voies départementales en agglomération.

TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT : REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD

A l'unanimité, le conseil municipal a suivi l'avis de la Trésorerie de la Verpillière pour la remise gracieuse des frais de recouvrement de la Taxe Locale d'Equipement, pour un montant de 50 euros.

PERSONNEL COMMUNAL :

Rémunération complémentaire pour l'année 2010

A l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord pour reconduire la rémunération complémentaire avec une augmentation de 1.50 % dans chaque catégorie :

- 1 230 € pour les agents rémunérés sur la base du SMIC jusqu'à l'indice 273,
- 1 279 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré situé entre 274 et 316,
- 1 346 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré égal ou supérieur à 317.

Adoption du régime indemnitaire pour l'année 2010

A l'unanimité, le conseil municipal a reconduit pour l'année 2009 le régime indemnitaire appliqué en 2009, en y apportant les modifications suivantes dans les différentes filières :

- Filière administrative :
 - Adjoint administratif 1^{re} classe : 3.00
 - Adjoint administratif 2^e classe : 2.90
- Filière médico-sociale et filière culturelle :
 - A.T.S.E.M. : 2.50
 - Adjoint territorial du patrimoine : 2.50
- Filière technique :
 - Adjoint technique principal (1^{re} et 2^e classes) : 2.90
 - Adjoint technique de 1^{re} classe : 2.50
 - Adjoint technique de 2^e classe : 2.25

Centre de Gestion : signature de l'accord-cadre pour la protection sociale mutualisée

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à signer un accord-cadre avec le Centre de Gestion ouvert à l'adhésion facultative des agents auprès d'une mutuelle pour la protection santé complémentaire, prévoyance contre les accidents de la vie (maintien de salaire), et garantie dépendance.

Association OSEZ : convention pour le remplacement du personnel

A l'unanimité, le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à recourir aux services de l'association OSEZ pour le remplacement d'agents en congés maladie, accidents du travail, ou disponibilité, et de signer la convention correspondante.

QUESTIONS NON SOUMISES AU VOTE

Attribution d'un marché de travaux avec l'entreprise BRUNET TP : pendant les travaux de remplacement de la conduite d'eau route de Lyon, l'entreprise a découvert une portion de canalisation d'eaux usées, datant de 1971, en très mauvais état, située entre l'impasse des roses et le chemin du Rhône. Dans la mesure où la canalisation est ouverte en plusieurs endroits, il a été convenu de procéder au remplacement de 30 mètres linéaires pour permettre la poursuite du chantier de remplacement de la conduite d'eau potable. Le coût du marché s'élève à 9 985.75 euros hors taxes, soit 11 942.96 euros TTC.

Principales dates à retenir

- 06/11 : accueil des nouveaux habitants, à 11 heures au Petit Théâtre,
- 06/11 : "mosaïque des saveurs", salle festive (240 places ont été vendues)

Le budget "agenda" a été bouclé. Le bulletin municipal avance. Des articles d'associations se font attendre.

Monsieur DAVRIEUX informe le conseil municipal qu'il a rencontré les services de gendarmerie qui lui ont signalé une vague de cambriolages sur le secteur. Par ailleurs, une tentative d'effraction a eu lieu au bar du Prieuré : le rideau de fer n'a pas été forcé. Les individus cagoulés ont pris la fuite lorsque le propriétaire du bar s'est manifesté. Une enquête de gendarmerie est en cours. D'autres bars ont subi des tentatives identiques à Saint romain de Jalionas et à Villefontaine dans la semaine.

Cimetière : monsieur le maire informe le conseil municipal des faits qui se sont produits avant la Toussaint au cimetière. De nombreux habitants ont remarqué la présence de la gendarmerie et la fermeture du cimetière dans les jours qui ont suivi. L'intervention rapide des services de gendarmerie a permis de rouvrir le cimetière dès la même semaine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

Monsieur DAVRIEUX précise que les travaux de remplacement de la conduite d'eau route de Lyon n'ont pas été prévus lors du précédent mandat, le projet ayant été seulement évoqué mais non abouti. Il fait référence à l'article de l'opposition qui paraîtra dans le bulletin municipal au sujet duquel il tenait à rectifier la teneur. Il précise que les travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle des Cinq Chemins est bien du ressort du précédent mandat.